

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2009013

Signataire : DM

OBJET :Convention avec le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) dans le cadre d'actions d'aide à la vie quotidienne concernant l'habitat indigne-lutte contre le saturnisme infantile-années 2007 à 2009.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relatif à la politique de santé publique,

Vu la délibération du 14 décembre 2006 relative à l'adhésion de la commune d'Aubervilliers au Groupement Régional de Santé Publique d'Ile de France,

Vu la délibération du 25 octobre 2007 relative à la convention 2007-2010 de la commune d'Aubervilliers au Groupement Régional de Santé Publique d'Ile de France,

Considérant l'action contre le saturnisme infantile menée par le service Communal d'Hygiène et de Santé,

Considérant la convention en matière de saturnisme infantile du 31 mai 2007 portant sur les années 2007 à 2009,

Considérant que la ville d'Aubervilliers sollicite auprès du Groupement Régional de Santé Publique d'Ile de France (GRSP) une subvention de 92 000 € afin de poursuivre ladite action en 2009,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès du GRSP une subvention de 92 000 € pour la reconduction de l'action de lutte contre le saturnisme infantile en 2009 et à signer la convention afférente.

Le Maire,

Jacques SALVATOR.